

2iD
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 9 rue de la Harvière - la Chapelle-Basse-Mer
44450 DIVATTE SUR LOIRE
788 953 404 RCS NANTES

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 06 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 06 juin,
A 14 heures,

Madame Nadège ANSELME COHADE,
Née le 11 décembre 1966 à ARPAJON (91),
De nationalité française,
Demeurant 27 Ter, rue du Bois Gramond 33320 EYSINES,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales, numérotées de 1 à 1 000 inclus, de 10 euros chacune composant le capital social de la Société 2iD,

Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

[...]

II- A pris les décisions suivantes :

- [...]
- [...]
- [...]
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

[...]

DEUXIEME DÉCISION

[...]

TROISIEME DÉCISION

[...]

QUATRIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du 9 rue de la Harvière - la Chapelle-Basse-Mer, 44450 DIVATTE SUR LOIRE au 27 Ter, rue du Bois Gramond, 33320 EYSINES, à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL

« Le siège social est fixé : 27 Ter, rue du Bois Gramond, 33320 EYSINES. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

CINQUIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Le présent procès-verbal a été signé électroniquement via la plateforme YOUSIGN, selon un procédé répondant aux spécifications des articles 1366 et 1367 du code civil et lui conférant la même force probante que l'écrit sur support papier.

Certifié conforme à l'original
Madame Nadège ANSELME COHADE
Gérante